



ST-LUDGER, 9 MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 9 mai 2023 à 19 h, au 212 rue La Salle, 2^e étage (salle du conseil municipal), à laquelle sont présents les conseillers(ères), Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion, Sylvain Gagnon, Roger Nadeau et Geneviève Maheux.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. Monsieur Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier, est présent et assume le secrétariat.

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2023-05-127

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 9 mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- D'adopter l'ordre du jour qui suit :

	Description
1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2023
6.	ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 AVRIL 2023
6.1	VIREMENTS AUTORISÉS SELON LE RÈGLEMENT 2007-13
7.	COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2023
8.	CONSEIL MUNICIPAL :
8.1	SEPTEMBRE 2023 - FRAIS D'ITINERANCE
9.	ADMINISTRATION :
9.1.	FACTURE NATATION – LAC MEGANTIC
9.2.	BANQUE D'HEURES – M.I.
9.3.	INFOTECH - BLOCS DE FORMATIONS SYGEM

9.4.	RENOUVELLEMENT ADHESION CHAMBRE DE COMMERCE (CCIRM)
9.5.	NOUVEAU BUREAU – PLANIFICATION DU DEMENAGEMENT
9.6.	AMENAGEMENT FLORAL
10.	LÉGISLATION :
10.1	AVIS DE MOTION ET PROJET DE REGLEMENT 2023-252 RELATIF A L'UTILISATION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE
11.	VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS :
11.1.	ADJUDICATION DU CONTRAT - MATERIAUX GRANULAIRES
11.2.	ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE
11.3.	FIMEAU – ADOPTION DU PLAN D'ACTION
12.	HYGIÈNE DU MILIEU - EAU POTABLE ET ÉGOUT :
12.1.	OTJ – FACTURE A PAYER
12.2.	ACHAT DE SULFATE FERRIQUE
13.	MATIÈRES RÉSIDUELLES :
14.	SERVICE INCENDIE :
15.	URBANISME :
15.1.	AVIS DE MOTION – PROJET DE REGLEMENT 2023-251 AMENDANT LE REGLEMENT 2006-93 (TARIFS ET CERTIFICATS)
16.	LOISIRS :
16.1.	APPROBATION FINANCEMENT EEC (EMPLOI ÉTÉ CANADA)
16.2.	SAISON ESTIVALE 2023
17.	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :
17.1	POLYVALENTE BELANGER - GALA MERITAS 2023
17.2	HOCKEY PLAISIR SAINT-GEDEON
18.	CORRESPONDANCE :
18.1.	CAMPAGNE MAMH - VIOLENCE A L'EGARD DES ELUS MUNICIPAUX
18.2.	MUN. FRONTENAC – APPUI A MRC MASKOUTAINS (BATIMENTS PATRIMONIAUX)
18.3.	CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-GEDEON – LETTRE DE REMERCIEMENTS
18.4.	COBARIC – DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RIVIERE CHAUDIERE
18.5.	MRC – INFOLETTRE CONNEXION No. 5 MAI 2023
18.6.	AUDET – RESOLUTION APPUI MRC LOTBINIERE - BIOSOLIDES
18.7.	GRAND TOUR LAC MEGANTIC
19.	VARIA :
19.1.	SEMAINE DE LA SECURITE CIVILE : « MA SECURITE. MA RESPONSABILITE »
20.	RAPPORT D'ACTIVITÉS :
20.1.	TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE – FREDERIC DESTRIJKER
20.2.	URBANISME ET AMENAGEMENT – CAROLE DUPLESSIS ET SOLANGE FILLION

20.3.	FAMILLES, AINES – CAROLE DUPLESSIS
20.4.	TRANSPORT ADAPTE ET COLLECTIF – SOLANGE FILLION
20.5.	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – SOLANGE FILLION
20.6.	EAU POTABLE ET USEE – SYLVAIN GAGNON
20.7.	MATIERES RESIDUELLES ET RECYCLABLES – SYLVAIN GAGNON
20.8.	SECURITE CIVILE (SERVICE INCENDIE, SURETE DU QUEBEC ET CROIX-ROUGE) – ROGER NADEAU
20.9.	SPORTS, LOISIRS ET CULTURE – GENEVIEVE MAHEUX
20.10	CORPORATION LUDGEROISE DE DEVELOPPEMENT (COLUDE) – SOLANGE FILLION
21.	MOT DU MAIRE
22.	DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION
23.	PÉRIODE DE QUESTIONS
24.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucun membre du conseil ne déclare être en conflit à l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance n'est posée.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2023

Résolution 2023-05-128

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
 ET RÉSOLU

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 AVRIL 2023

Les activités de fonctionnement au 30 avril 2023 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

6.1 VIREMENTS AUTORISÉS SELON LE RÈGLEMENT 2007-13

Le directeur général informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 avril 2023

N° de poste	Description	débit	crédit
Sécurité incendie			
02-220-00-333	Licences de radio	14,00 \$ +	
02-220-00-640	Pièces et accessoires incendie	465,00 \$ +	
02-220-00-141	Rémunération régulière: Incendie		479,00 \$ -
Réseau de distribution de l'eau potable			
02-413-00-521	Entretien / réparation - travaux de génie	225,00 \$ +	
02-413-00-410	Pièces et accessoires - Aqueduc		225,00 \$ -
1Journal du budget # 202300003		704,00 \$	704,00 \$
Virement			

7. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2023

Résolution 2023-05-129

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession la liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger approuve :
 - Les comptes à payer au 30 avril 2023 au montant de 75 683.94 \$ et autorise le paiement des comptes à payer ;
 - La liste des paiements émis et des salaires payés au 30 avril 2023, totalisant 47 869.02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. CONSEIL MUNICIPAL :

8.1 FRAIS D'ITINERANCE

Résolution 2023-05-130

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire doit voyager à l'extérieur du pays ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

SECONDÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- D'autoriser la Municipalité à payer les frais d'itinérance, à raison de 16\$ par jour quand des communications requises par la Municipalité ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire – 02-110-00-331 – Téléphone (élus) - Cellulaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

9. ADMINISTRATION :

9.1 REMBOURSEMENT ACTIVITÉ DE NATATION – LAC MÉGANTIC

Résolution 2023-05-131

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

- D'autoriser le remboursement à madame Denise Arsenault d'un montant de 50 \$ pour des activités d'aqua-aînés offerts par le service récréatif de la ville de Lac Mégantic et ce, conformément à l'article 4 de la *Politique de remboursement (pour faciliter l'accès au centre sportif Mégantic)* ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire : 02-190-00-959 *Subventions aux organismes asbl.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES M.I.

Résolution 2023-05-132

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a entrepris le virage sans papier ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a retenu les services de MI-Consultant pour atteindre cet objectif et pour former son personnel ;

ATTENDU QUE de nouveaux outils informatiques ont récemment été acquis, nécessitant une formation pour le personnel et les élus appelés à les utiliser ;

ATTENDU QUE de nouveaux employés ont besoin d'une mise à niveau pour l'utilisation des outils informatiques ;

ATTENDU QUE la banque de dix (10) heures votées en février par voie de résolution (2023-02-049) est maintenant épuisée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise l'achat d'une banque de 10 heures auprès de MI-Consultant au coût horaire de 120 \$, taxes en sus ;

QUE ce montant soit payé à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance, rép.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3 INFOTECH – BLOC DE FORMATIONS SYGEM

Résolution 2023-05-133

ATTENDU qu'Infotech organise différents blocs de formation Sygem en ligne d'ici l'été 2023, au coût de 190.00 \$ chacun, taxes en sus ;

ATTENDU QUE monsieur Bernard Roy, directeur général, et madame Shanti Des Rosiers, secrétaire administrative, désirent participer au bloc 2 de cette formation ;

ATTENDU QUE madame Julie Richard, directrice générale adjointe, désire également participer aux blocs 1 et 2 de la formation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE soit autorisées les inscriptions aux blocs de formation en ligne de monsieur Bernard Roy et mesdames Julie Richard et Shanti Des Rosiers ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-454 *Inscription session de formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE (CCIRG)

Résolution 2023-05-134

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
ET RÉSOLU

- QUE la Municipalité de Saint-Ludger renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce région Mégantic au coût de 125.00 \$, taxes en sus ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.5 DÉMÉNAGEMENT DANS LE NOUVEAU BUREAU

Résolution 2023-05-135

CONSIDÉRANT le déménagement du bureau municipal prévu pour le 9 juin 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
ET RÉSOLU

- D'engager la firme Sani-Brille pour le nettoyage du nouveau bureau de la municipalité, au coût de 2 000 \$, taxes en sus ;
- D'engager la firme Steam-Matic pour le nettoyage des conduites de ventilation, au coût de 975 \$, taxe en sus ;

- D'engager la firme Déménagement et Transport Estrie-Beauce pour déménager le mobilier, les fournitures et dossiers, au coût de 165 \$ / heure (incluant 3 employés), coût des boîtes inclus, taxes en sus ;
- Que le bureau sera fermé les vendredi 9 juin et lundi 12 juin 2023, pour permettre de procéder aux nouvelles installations ;
- D'engager QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire : 03-310-06-521 *Acquisition de terrain et correction de la courbe.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.6 AMÉNAGEMENT FLORAL

Résolution 2023-05-136

ATTENDU QU'un montant de 5 000 \$ a été réservé pour le comité d'embellissement pour réaliser l'aménagement floral estival et les décorations de Noël 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal autorise Mme Solange Fillion à procéder aux dépenses d'embellissement pour et au nom du comité d'embellissement, jusqu'à concurrence du montant indiqué ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-900 *Comité d'embellissement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. LÉGISLATION :

Avis de motion est donnée par madame Geneviève Maheux en vue d'adopter un règlement relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique à usage unique.

Un projet de règlement 2023-252 est déposé à la table du conseil.

11. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS :

11.1 ADJUDICATION DU CONTRAT - MATÉRIAUX GRANULAIRES

Résolution 2023-05-137

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires ;

ATTENDU que cette demande d'appel d'offres est parue dans le journal Écho de Frontenac et affichée au système électronique d'appel d'offres SE@O ;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont répondu à la demande ;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est déterminé par le calcul suivant :

Qtés estimées livrées (Q) x prix livré (\$) = Total A
Qtés estimées non livrées (Q) x prix non livré (\$) = Total B
Grand total (prix servant à l'acceptation de la soumission) = Total A + Total B

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

- QUE la Municipalité de Saint-Ludger adjuge au plus bas soumissionnaire, soit R. Paré Excavation Inc., l'achat de matériaux granulaires aux coûts suivants :

MG20B :

- o Option 1 – Incluant livraison 12.89 \$ / TM (tx et redevances exclues)
 - o Option 2 – Excluant livraison 8.63 \$ / TM (tx et redevances exclues)
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.2 ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE

Résolution 2023-05-138

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage (rapiéçage de rues) ;

ATTENDU que cinq (5) soumissions ont été reçues et que leurs soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- QUE le contrat de pavage (rapiéçage de rues) soit confié au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Garneau, pour une quantité estimée à 160 tonnes métriques aux coûts suivants :
 - o Rapiéçage avec paveuse 195.00 \$ / TM (taxes en sus)
 - o Rapiéçage manuel 280.00 \$ / TM (taxes en sus)
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.3 FIMEAU : ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Résolution 2023-05-139

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger a bénéficié d'une subvention pour le projet SHE-00263117-AO dans le cadre du programme FIMEAU ;

CONSIDÉRANT qu'un Plan d'action pour l'élimination des raccordements d'égouts inversés est requis dans le cadre de la reddition de compte finale ;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action a été produit en date du 27 mars 2023 et soumis aux membres du conseil municipal de Saint-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion
ET RÉSOLU

- QUE le Plan d'action pour l'élimination des raccordements d'égouts inversés soit adopté et soumis au ministère des affaires municipales et de l'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. HYGIÈNE DU MILIEU – EAU POTABLE ET ÉGOUT

12.1 OTJ – FACTURE À PAYER

Résolution 2023-05-140

CONSIDÉRANT Qu'un problème d'alimentation en eau est survenu à l'OTJ au mois de mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour y remédier la Municipalité a eu recours à l'entreprise « Les pompes M.C. » ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'intervention de l'entreprise « Les pompes M.C. » s'élève à 858,50 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis
ET RÉSOLU

- D'autoriser le paiement de la facture
- QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-413-00-526 *Ent. et rép. – Équipements.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12.2 ACHAT DE SULFATE FERRIQUE

Résolution 2023-05-141

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
ET RÉSOLU

QUE l'achat de sulfate ferrique liquide soit fait chez Chemtrade au coût de 373 \$ la tonne métrique, taxes en sus, livraison incluse, et tel que décrit à la soumission reçue par courriel le 4 avril 2023 pour une quantité estimée à 10 tonnes métriques;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-635 *Produits chimiques.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. MATIÈRES RÉSIDUELLES :

Aucun point.

14. SERVICE INCENDIE

Aucun point.

15. URBANISME

15.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-251 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2006-093 (TARIFS ET CERTIFICATS)

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gagnon pour adopter éventuellement un règlement amendant les tarifs et prix des certificats déterminés au règlement 2006-093

Résolution 2023-05-142

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ludger a adopté le règlement n° 2006-93, intitulé « règlement sur les permis et certificats », entré en vigueur en 2006 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement pour modifier les tarifs pour l'émission des permis et certificats ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au projet de règlement 2023-251 a été donné à la séance ordinaire du 9 mai 2023 ;

ATTENDU QUE l'adoption de ce nouveau règlement assujetti à la LAU commande la tenue d'une séance de consultation publique à venir ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger adopte le projet de règlement 2023-251.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. LOISIRS :

16.1 FINANCEMENT EEC (EMPLOI ÉTÉ CANADA)

La demande de financement dans le cadre du programme D'Emploi d'été Canada (EEC) a été approuvée pour un montant de 1 922.76 \$.

16.2 EMBAUCHE D'UNE SAUVETEUSE ET D'UNE MONITRICE

Résolution 2023-05-143

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'embauche de madame Tara Lessard à titre de sauveteuse pour l'été 2023 selon les modalités contenues dans son contrat de travail ;

QUE la rémunération de la sauveteuse est basée sur la classe G de la grille salariale 2023 ;

QUE la Municipalité autorise madame Marina Faucher, monitrice de natation, à utiliser la piscine municipale pour donner des cours de natation sous sa responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.3 ENTRETIEN DE LA PISCINE

Résolution 2023-05-144

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Carmel Dumas, pour la préparation et l'entretien de la piscine pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.4 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE ET D'ANIMATRICES - CAMP DE JOUR 2023

Résolution 2023-05-145

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

- QUE la Municipalité procède à l'embauche des étudiant(e)s suivant(e)s, pour le service d'animation estivale 2023 selon les modalités inscrites à leur contrat de travail :
 - Coordonnatrice Alexandra Quirion Temps plein
 - Animatrice Malycia Gagné Temps plein
 - Animatrice Sarah Vachon Temps plein
 - Aide-animatrice Taïla Bizier Temps partiel
 - Aide-animatrice Marie-Pier Fecteau Temps partiel
- QUE le camp de jour se tiendra du 26 juin au 19 août 2023, incluant sa fermeture pour la période des vacances de construction ;
- QUE le nombre d'heures totales estimées pour la saison estivale 2023 est basé sur l'année précédente et s'élèvera à plus ou moins mille (1 000) heures ;
- QUE la rémunération est basée sur la classe H de la grille salariale 2023 pour les animateurs et classe G pour la coordonnatrice ;
- QUE ces embauches sont conditionnelles au nombre d'inscriptions requises pour offrir le service.

16.5 FORMATIONS EN ANIMATION ET SECOURISME

Résolution 2023-05-146

ATTENDU que des formations en service d'animation estivale offerts se dérouleront les 20 et 21 mai prochain à la Maison familiale rurale du Granit à Saint-Romain ;

ATTENDU qu'une formation d'aide-animateur se déroulera le 20 mai prochain aussi à Saint-Romain ;

ATTENDU qu'un atelier en secourisme en camp de jour se déroulera le 2 juin prochain à la salle municipale de Audet ;

ATTENDU que trois formations complémentaires se dérouleront en ligne les 9 mai, 7 juin et 10 juin prochains ;

ATTENDU la résolution 2023-03-103 votée le 14 mars 2023 qui autorise à adhérer à l'organisme SAE+ qui offre un support et des formations au personnel des camps de jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
ET RÉSOLU

- QU'Alexandra Quirion soit inscrite à la formation Coordonnateur d'une équipe d'animation (CEA) DAFA offerte par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) au coût de 140.00 \$;
- QUE Sarah Vachon et Malycia Gagné soient inscrites respectivement aux formations DAFA niveau 1 et DAFA niveau 2 (guide) offertes par le SAE+ au coût de 140.00 \$ par personne ;
- QUE Thaïla Bizier et Maire-Pier Fecteau soient inscrites à la formation d'aide-animatrice offerte par le SAE+ au coût de 40.00 \$ par personne ;
- QUE Sarah Vachon, Thaïla Bizier et Marie-Pier Fecteau soient inscrites à la formation en secourisme au coût de 55.00 \$ par personne ;
- QU'Alexandra Quirion soit inscrite à la formation *Atelier en intervention positive* le 9 mai, offerte gratuitement aux membres du CSLE ;
- Qu'Alexandra Quirion, Malycia Gagné, Sarah Vachon et Thaïla Bizier soient inscrites à la formation *Sensibilisation en animation : Mieux comprendre la différence pour mieux agir* le 7 juin, offerte gratuitement aux membres du CSLE ;
- QU'Alexandra Quirion et Malycia Gagné soient inscrites à la formation *Certificat en accompagnement camp de jour* le 10 juin au coût de 35.00 \$ par personne ;
- QUE ces animatrices soient payées pour suivre ces formations ;
- QUE la présente résolution est apportée en complément à la résolution 2023-03-103 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

17.1 GALA MÉRITAS POLYVALENTE BÉLANGER

Résolution 2023-05-147

ATTENDU que la Polyvalente Bélanger présentera le 8 juin prochain son Gala Méritas 2023 qui a pour but de récompenser des élèves de notre municipalité et de celles aux alentours pour leur excellence académique, leur personnalité remarquable et les efforts accomplis ;

ATTENDU que les responsables du Gala Méritas 2023 s'adressent à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière permettant ainsi de récompenser les élèves à la hauteur des efforts déployés tout au long de l'année scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- QU'un chèque de 200 \$ soit fait à l'ordre de la Polyvalente Bélanger portant la mention « Gala Méritas 2023 » ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS À HOCKEY PLAISIR SAINT-GÉDÉON

Résolution 2023-05-148

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- D'autoriser le remboursement de 35\$ par inscription pour les enfants inscrits à Hockey Plaisir de Saint-Gédéon ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire : 02-190-00-959 *Subventions aux organismes asbl*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. CORRESPONDANCE

Résolution 2023-05-149

18.6 Résolution d'appui à la MRC de Lotbinière

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Lotbinière, par sa résolution 012-01-2023 concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides, qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE les élus du conseil de la MRC de Lotbinière ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à la Semaine verte et à Enquête, compte tenu qu'ils sont eux-mêmes responsables d'équipements de traitement des eaux municipales sur un territoire dont l'agriculture est omniprésente ;

ATTENDU QUE ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels ;

ATTENDU QUE le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement ;

ATTENDU QUE la valeur fertilisante de ce produit est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles de la MRC de Lotbinière et du Québec en entier ;

ATTENDU QUE les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux ;

ATTENDU l'utilisation sécuritaire des biosolides du Québec passe par une bonne analyse des produits générés et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voire les interdire tout simplement s'ils causent un risque ;

ATTENMDU QUE la fixation de seuils pourrait être couplée à une documentation des sources industrielles potentielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles ;

ATTENDU QUE trois ordres professionnels représentant les chimistes, les agronomes et les vétérinaires ont des préoccupations similaires à celle de la MRC de Lotbinière et appellent la population et le gouvernement « à la plus grande vigilance » ainsi qu'à des actions rapides ;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Benoît Charrette, a confirmé que la réglementation concernant les biosolides sera modifiée dans les prochaines semaines, afin de l'encadrer plus étroitement « pour s'assurer qu'on ne compromette pas l'intégrité de nos terres agricoles et qu'on ne menace pas la santé humaine » ;

Il est proposé par monsieur Robert Samson, appuyé par madame Huguette Charest et résolu :

- De demander au ministre de l'environnement du Québec, monsieur Benoît Carette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides ;
- De réitérer au Ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole comme la MRC de Lotbinière, afin que ce dernier n'empêche pas l'utilisation de ces produits indépendamment de la provenance ;
- De transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui ;
- De transmettre une copie de la présente résolution à notre députée provinciale, madame Isabelle Lecours, ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoît Charrette.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

- Que la municipalité de Saint-Ludger appuie la MRC de Lotbinière dans sa volonté :

- De demander au ministre de l'environnement du Québec, monsieur Benoît Carette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides ;
- De réitérer au Ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole comme la MRC de Lotbinière, afin que ce dernier n'empêche pas l'utilisation de ces produits indépendamment de la provenance ;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC du Granit, aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui ;
- De transmettre une copie de la présente résolution à notre député provincial, monsieur Samuel Poulin, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoît Charrette, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, monsieur Steven Guilbault, ainsi qu'à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, madame Marie-Claude Bibeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. VARIA :

Aucun point.

20. RAPPORT D'ACTIVITÉS

20.1 TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE – FRÉDÉRIC DESTRIJKER

Le directeur général annonce une rencontre à tenir la semaine prochaine dans le cadre du programme PIIRL 2024-2026.

20.2 URBANISME ET AMÉNAGEMENT – CAROLE DUPLESSIS ET SOLANGE FILLION

Aucune information.

20.3 FAMILLES, AÎNÉS – CAROLE DUPLESSIS

Aucune information

20.4 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF – SOLANGE FILLION

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mai prochain.

20.5 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SOLANGE FILLION

L'assemblée générale annuelle des bibliothèques de l'Estrie se tiendra le 16 juin 2023.

20.6 EAU POTABLE ET USÉE – SYLVAIN GAGNON

La pièce manquante pour le bon fonctionnement du puits sis près de l'OTJ est arrivée et sera très bientôt installée.

20.7 MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES – SYLVAIN GAGNON

Aucune information.

20.8 SÉCURITÉ CIVILE (SERVICE INCENDIE, SÛRETÉ DU QUÉBEC ET CROIX-ROUGE) – ROGER NADEAU

Aucune information

20.9 SPORTS, LOISIRS ET CULTURE – GENEVIÈVE MAHEUX

Aucune information.

20.10 CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT (COLUDE) – SOLANGE FILLION

Une demande de subvention sera demandée auprès des Caisses Desjardins pour la rénovation d'une salle au sous-sol du futur bureau municipal à être utilisée par la COLUDE.

21. MOT DU MAIRE

1. Changement d'interlocuteur dans le cadre des négociations avec le CLSC pour relocaliser leur bureau dans l'ancien bureau municipal;
2. Approches auprès des municipalités voisines pour l'implantation d'un service de soins gériatriques;
3. Rencontre avec Madame Karine Gravel, du groupe APTAS à Sainte-Marie-de-Beauce, dans le cadre des changements à venir avec la nouvelle REP et impliquant la collecte de vieilles tubulures.

22. DÉPÔT DE DOCUMENT POUR INFORMATION

Un fichier Excel est déposé.

23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 30 AVRIL 2023

Non déposé.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est posée.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2023-05-150

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

- QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 25 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Denis Poulin, Maire

Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier